

La lettre eau

Décembre 2003 - n° 25

Sommaire

Actualité

Pour une nouvelle culture de l'eau
p.3

Dossiers

Charlas, le projet de trop
p.6

Val de Loing : l'eau potable
et la biodiversité en péril
p.9

Point de vue

La nouvelle campagne de
France Nature Environnement
p.12



Revue de France Nature Environnement

Fédération française des associations de
protection de la nature et de l'environnement

www.fne.asso.fr



Pour une eau vivante : survivre à la sécheresse !

Etiages très sévères des rivières et canicules exceptionnelles sont des événements qui se manifestent de temps en temps, et qui nous rappellent ce que, dans les situations les plus habituelles, nous avons tendance à oublier : la planète ne fonctionne pas comme un métronome ; son climat résulte d'une mécanique complexe qui présente une variabilité à laquelle la vie est soumise depuis la nuit des temps, et avec laquelle elle doit transiger, s'adapter, évoluer ou disparaître.

Les saisons se succèdent avec régularité, mais dans la réalité on observe des étés "pourris", des hivers qui ressemblent à des automnes et des printemps qui annoncent des canicules ! Sous les coups de boutoir d'un effet de serre que nous alimentons, le climat se dégingue, et malgré les optimistes impénitents, de rapport du GIEC (1) en rapport du GIEC, rôde aujourd'hui cette mauvaise sensation : la température de la planète monte, la canicule pourrait ne plus être exceptionnelle, notre insouciance et notre égoïsme pourraient bien entraîner notre déroute !

Je me souviens de la canicule de 1949. Sous le soleil de plomb du mois d'Août de cette année-là, les familles partaient chercher la fraîcheur vers la Loire, que l'on traversait sans nager tellement elle était basse. Tout le long de son cours, des milliers de personnes venaient s'y rafraîchir, y pêcher : c'était la confrontation des arpons et des goujons ! A cette époque-là, les poissons étaient très nombreux et dans leur espace vital réduit par la baisse des eaux devenues chaudes, ils mouraient. Certes ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés (2), comme chaque été, et avec plus de vigueur cette année-là, la nature remettait les pendules à l'heure avec l'aide de la mort, cette clé de voûte de tout système écologique ! Ainsi s'entretient la robustesse biologique des milieux !

En 1976, la nature récidiva. Comparée à celle de 1949, la qualité de l'eau s'était déjà fortement dégradée mais on allait voir ce que l'on allait voir car les agences de l'eau venaient d'être créées ! Comme toujours en ces périodes, des poissons mouraient dans les têtes de bassin asséchées et aussi dans les grands fleuves. Ils passaient ventres en l'air au fil de l'eau, phénomène banal. Ce qui l'est moins, c'est que 1976 donna le départ de la course à l'irrigation des cultures, entraînant pour les années qui allaient suivre, l'assèchement de nombreux cours d'eau, qu'avait précédé l'impôt sécheresse, qui fit grimper la cote d'impopularité du Premier Ministre de l'époque !

La canicule d'Août 2003 a battu des records, le climat de l'Afrique du nord s'installant sur l'Europe, nous vécûmes des nuits exceptionnellement chaudes et supportâmes des chaleurs de plus de 40 degrés qui se traduisirent sur la Loire à Chinon par des températures de l'eau de plus de 32 degrés. Malgré ces folles températures, sur la Loire comme dans d'autres bassins sédimentaires, une très faible mortalité de poissons fut observée ! Etaient-ils immortels ou étaient-ils déjà morts ?

L'état écologique des cours d'eau, publié en mars 2002 par le Conseil Supérieur de la Pêche, milite bien sûr pour la deuxième explication : on s'en doutait un peu ! En fait, le poisson n'est qu'un indicateur biologique parmi d'autres. Son absence signifie que c'est tout l'édifice biologique qui est en ruine et ceci après trente ans d'efforts. Aujourd'hui, avec l'Europe, nous avons l'ambition d'attendre, et d'atteindre, le bon état écologique en 2015, avec des "bébêtes" dans l'eau : allez, faisons semblant d'y croire, même si la canicule nous guette !

Bernard Rousseau
Président de France Nature Environnement
Responsable des Politiques Eau

"Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, **France Nature Environnement** rassemble plus de 3000 associations nationales, régionales et locales réparties sur l'ensemble du territoire. Présente dans de nombreuses institutions de concertation, la fédération nationale place la protection de la nature, de l'environnement et de notre santé au cœur des décisions publiques afin que les décideurs politiques n'ignorent plus les préoccupations des citoyens."

France Nature environnement
organise un colloque intitulé
" La fiscalité environnementale,
levier du développement durable ?"
le 16 janvier 2004 à Paris.

www.fne.asso.fr

LA LETTRE EAU EST ÉDITÉE PAR
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Fédération française des Associations de
Protection de la Nature et de l'Environnement,
fondée en 1968,
reconnue d'utilité publique en 1976.

Pôle ressources en eau et milieux naturels
aquatiques de France Nature Environnement
6 rue Dupanloup - 45000 Orléans
Tél : 02 38 62 55 90 - Fax : 02 38 62 55 91
e.mail : eau@fne.asso.fr
site web : www.fne.asso.fr

Directeur de la publication : Bernard Rousseau
Rédacteur en Chef : Bernard Rousseau, responsable
des Politiques Eau de France Nature Environnement
Comité de rédaction : David Bernard, Delphine
Grelat, Thomas Nicolay et Alexandra Peyronnet
Conception & réalisation : Jessica Deschamps
Impression : Imprimerie Nouvelle - Routage : Dautry
Crédit photo couverture : Jean-Louis Pratz

La reproduction de textes tirés de la lettre eau est
autorisée sous réserve d'en citer la source datée

TARIFS D'ABONNEMENT À LA LETTRE EAU
POUR 4 NUMÉROS ANNUELS

Abonnement simple	15 E
Abonnement de soutien	20 E



(1) : Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat
(2) : Avec la Fontaine, cela coule de source !

2003, année internationale de l'eau douce, a été choisie par le gouvernement pour organiser un grand débat national sur l'eau, avec l'ensemble des acteurs de sa gestion. L'objectif affiché est de définir les actions qui, dans les années à venir, nous permettront d'appliquer La Directive européenne Cadre sur l'Eau et d'atteindre en 2015 le bon état écologique des eaux.

Organisé en trois phases, sur toute l'année 2003, ce débat s'est d'abord cantonné à un cercle fermé et averti, par le biais de rencontres bilatérales entre le Ministère de l'Ecologie et les principaux acteurs. La deuxième phase, au printemps, a élargi la discussion aux six grands districts hydrographiques français, à leurs Comités de Bassin et leurs Commissions Géographiques. Enfin, la troisième phase, durant l'automne, s'est efforcée d'associer le grand public à la réflexion, suivant en cela les recommandations de la Commission Nationale du Débat Public.

Une consultation encore très timide

On peut difficilement critiquer les efforts déployés par le Ministère, qui ne disposait que d'un budget limité pour organiser au mieux cette consultation du grand public. L'efficacité du dispositif mis en œuvre reste toutefois incertaine. Par exemple, le questionnaire support de cette démarche n'a été édité qu'à 100 000 exemplaires, juste de quoi impliquer les acteurs déjà investis mais certainement pas le citoyen "d'en bas". Le site internet où ce questionnaire a été mis en ligne, n'a quant à lui bénéficié de quasiment aucune publicité.

Une stratégie plus volontariste, s'appuyant sur certaines manifestations et des acteurs relais, aurait sans doute permis de toucher plus de monde. En effet, les associations n'ont pas été sollicitées et ont dû faire d'elles-mêmes la démarche de demander des questionnaires pour les diffuser localement, certaines assurant même les photocopies.

Enfin, les participants auront-ils un aperçu des résultats de leur implication ? Car, pour participer, le public doit être bien entendu sensibilisé, mais il doit également avoir le sentiment que son avis est pris en considération ! Dans le cas contraire, concluant que son avis compte "pour du beurre", il pourrait s'abstenir de toute participation à l'avenir.

Il sera donc intéressant de faire le bilan de cette consultation, mais on regrettera à cette occasion qu'aucune question n'ait permis d'identifier les vecteurs efficaces de relais vers le public. Cela aurait certainement été instructif pour la mise en œuvre des futures consultations imposées par la Directive Cadre sur l'Eau.



Loiret domanial
Crédit photo : Association de Protection du Site du Loiret

Consulter les citoyens, oui mais comment ?

De toute évidence, il faudra être bien plus performant lorsqu'il s'agira de reconduire l'exercice en 2006, 2007 et 2008 conformément à la Directive Cadre, démarche qui sollicitera bien plus de moyens humains et techniques, donc financiers, dont on se garde pour l'instant de dire qui les fournira. Dans cette perspective, les associations sont prêtes à jouer leur rôle d'acteurs relais... à condition de ne pas mourir à court terme faute du maintien des aides publiques jusqu'ici consacrées à cette animation du débat public dont elles sont porteuses.

Difficile donc de faire montre d'optimisme, dès lors que les crédits de l'environnement ont été amputés en 2003 et que l'Etat s'est vu contraint de réquisitionner la trésorerie des agences de l'eau pour honorer ses engagements. Trésorerie qui aurait pu servir au financement par les agences d'actions de participation du public, pour peu que celles-ci daignent enfin faire évoluer leurs programmes en ce sens et vers la promotion de la gestion intégrée par bassin versant.



La Beauce
Crédit photo : Jean-Louis Pratz

Les débats se suivent...

Ce long débat doit donc normalement conduire en 2004 à un plan d'action national partagé et une nouvelle proposition de loi, dont le vote, initialement prévu en juin 2004, est finalement programmé fin 2004. Il semblerait que l'histoire se répète... et on se rappellera les multiples reports du projet de loi sur l'eau porté par Dominique Voynet, qui avait été voté en première lecture à l'Assemblée nationale en janvier 2002, avec presque deux ans de retard ! Très conflictuel, il avait été abandonné l'été suivant par le nouveau gouvernement aussitôt lancé dans une nouvelle concertation, balayant ainsi les discussions engagées depuis 1998.

Les deux premières phases du débat ont néanmoins été animées et la plupart des acteurs s'y sont fortement impliqués. Il convient toutefois de ne pas se fier outre mesure aux nombres de participants des Commissions Géographiques ou même des Comités de Bassin pour mesurer la portée de cette participation. Ces réunions se sont révélées être parfois des "grandes messes", nourries de propositions ficelées et de débats corporatistes, et ont servi de caution à l'expression de positions définies par une minorité d'acteurs, loin de l'idée que l'on se fait d'ordinaire d'une véritable concertation.

Un satisfecit pourtant : la synthèse de ces deux premières phases de débat fait ressortir la prédominance des propositions des associations de protection de l'environnement, de consommateurs ou de pêcheurs, ce qui montre la vitalité et la capacité d'expertise du milieu associatif, dans un contexte où il est loin de disposer des moyens de communication et de lobbying déployés par d'autres.

... et les conclusions se ressemblent

Les premiers éléments de propositions qui transparaissent rappellent étrangement feu le projet de loi sur l'eau élaboré par le précédent gouvernement et "coulé" par son successeur... Dans un sens c'est rassurant, ces éléments étant pour certains positifs. D'un autre

point de vue, cette convergence laisse penser que les problèmes étaient déjà connus, identifiés, et que l'on a surtout perdu du temps, stratégies politiques obligent, à répéter ce qui avait déjà été dit.

Le gouvernement, conscient de l'urgence, a néanmoins présenté plusieurs projets de loi sans attendre les résultats du débat. C'est ainsi que la loi sur les risques naturels a été votée fin juillet 2003. De même, un projet de loi sur le développement des territoires ruraux qui comporte un volet zones humides et un projet de loi sur la santé publique, notamment consacré à l'alimentation en eau potable, ont été déposés à l'Assemblée nationale. Enfin, le projet de loi de transposition de la Directive Cadre devrait être voté début 2004.

Curieusement, plusieurs dispositions de ces textes couvrent des enjeux majeurs de la gestion de l'eau. La démarche consistant à débattre tout en légiférant sur certains points du débat paraît quelque peu ambiguë. Et si la possibilité de modifier ces textes reste ouverte, pourquoi ne pas avoir attendu quelques mois et la conclusion de la concertation nationale ?

Des avis partagés, sur un plan d'action convenu

Fin 2003 aura lieu un colloque de clôture et de synthèse du débat national. Le gouvernement présentera des axes de réforme, notamment sur le sujet très conflictuel de l'application du principe pollueur-payeur et de la lutte contre les pollutions d'origine agricole.

Or, les premières indications perceptibles sur le sujet ne laissent pas entrevoir une volonté politique d'engager enfin des réformes importantes. L'agriculture productiviste a sans aucun doute encore de beaux jours devant elle ! S'agissant de l'irrigation, largement sous taxée au détriment des autres usagers des milieux naturels qu'elle assèche et des consommateurs qui paient pour elle, l'évolution de la redevance de prélèvement devrait rester très modeste. Il est même annoncé qu'il serait utopique d'attendre le moindre effet incitatif des redevances appliquées au monde agricole... à quoi bon, dans ces conditions, les développer ?

Alors que la réforme qui s'impose est avant tout culturelle, le gouvernement ne semble pas vouloir mettre un frein à la sur-consommation des ressources et lui préfère la stratégie du "pansement". Pourtant, les appuis ne manquent pas, pêcheurs, consommateurs, environnementalistes et même certains agriculteurs demandent cette réforme. Même le Conseil d'Etat, en annulant la Déclaration d'Utilité Publique du barrage de la Trézence en Charente-Maritime, a sanctionné le déficit d'intérêt général de telles dérives

aventureuses. La Ministre de l'Ecologie n'a-t-elle pas annoncé à plusieurs reprises que "Le recours à des investissements coûteux et souvent pénalisants pour l'environnement pour remédier aux déficits chroniques" ne devait "être envisagé que lorsque toutes les solutions pour maîtriser la demande en eau (...) ont été épuisées".

Ce message, depuis longtemps porté sur la Loire par le travail de nombreuses associations, sera-t-il entendu sur la Garonne, où se déroule, parallèlement au débat national, le débat public sur le projet de barrage de Charlas (voir article page 6), antithèse du développement durable ?

La sécheresse de l'été 2003 a sans doute révélé notre incapacité à gérer la ressource en eau (sans parler de la ressource énergétique), les arrêtés de restriction, quand ils étaient pris et respectés, se révélant insuffisants. Espérons que l'Etat, lorsqu'il sera amené à donner son avis sur Charlas, saura mettre en cohérence discours et décisions, car on le jugera aussi sur cela.

Quel poids du citoyen face aux acteurs économiques ?

Il est à craindre qu'une nouvelle fois, les considérations politiques et les jeux de lobbies viennent tout fausser. Il suffit pour s'en persuader de reconsidérer le jeu de rôles organisé autour du prélèvement effectué sur la trésorerie des agences de l'eau. Les représentants agricoles et industriels, pourtant prompts à défendre l'argent des agences qui leur est facilement acquis, se sont en effet montrés discrets. De là à imaginer qu'ils aient pu négocier avec le gouvernement leur bénédiction à ce prélèvement de 210 millions d'euros au total...

Les uns contre une baisse différée du coefficient de collecte, les autres contre des redevances modérées... il n'y a qu'un pas, un tout petit pas.

Il est fort à craindre également que cette crispation autour de la question agricole ne vienne une nouvelle fois fausser le débat sur le recyclage des boues des stations d'épuration. Espérons que la Conférence de citoyens organisée en novembre 2003 sur ce thème aura su faire avancer la réflexion, offrir une porte de sortie et identifier des solutions durables. Il conviendra, quoiqu'il en soit, de prolonger en 2004 la concertation menée avec tous les acteurs.

Et si on avançait un peu... plus vite ?

On attend donc impatiemment la formalisation de ce plan d'action national partagé qui devra permettre à la France de mettre en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau, sans accumuler cette fois les retards constatés sur les autres directives environnementales européennes. Il faudra continuer à former et informer, pour que chacun s'investisse à la hauteur de ses moyens, dans ce chantier collectif qu'est la reconquête de la qualité de nos ressources en eau et de nos milieux naturels.

Thomas Nicolay
Chargé de mission
Pôle Ressources en Eau et Milieux Naturels Aquatiques
France Nature Environnement



La Brenne
Crédit photo : Diren Centre

Charlas, le projet de trop

La monoculture intensive du maïs irrigué épuise la Garonne et la plupart de ses affluents : en été, le maïs grain irrigué représente 80% à 90% des consommations en eau douce. Cette consommation d'eau a été multipliée par 6 en 30 ans (1) alors que dans le même temps les consommations pour l'industrie et l'eau potable stagnaient voire diminuaient.

Loin de résoudre ce problème, le projet de réservoir de Charlas accentue cette logique...

Le projet Charlas en questions

En quoi consiste ce projet ?

Le barrage de Charlas a deux objectifs majeurs, d'une part donner 23 Millions de mètres cubes (Mm³) d'eau de plus pour l'irrigation de la Gascogne et d'autre part compenser la sur-consommation estivale, due en majorité à la monoculture du maïs irrigué, en remettant 88 Mm³ d'eau dans la Garonne.

Ce réservoir serait situé au sud de la Haute-Garonne (Pays de Comminges) vers Saint-Gaudens. Il noierait quelques 625 ha de terres, en grande majorité des champs cultivés. Cinq communes seraient concernées directement par son emprise foncière : Saman, Saint-Lary Boujean, Sarremezan, Cardeilhac et Charlas. D'une capacité de 110 Mm³ d'eau, ce serait de très loin le plus grand réservoir du sud de la France. Rempli du 1er novembre au 30 juin en prélevant à Pointis de Rivière 10 m³/s dans la Garonne, sa vidange s'effectuerait du 1er août au 31 octobre (37 Mm³ lâchés vers la Gascogne et 73 Mm³ vers la Garonne).

Où en est le projet ?

Le projet de réservoir voit le jour en 1983 sous l'impulsion de la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne et du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne, qui y trouvent respectivement des intérêts économiques et politiques. En 1996, le Conseil Scientifique Adour-Garonne conteste la justification du projet et confirme que "la supériorité de la solution Charlas par rapport à d'autres solutions n'est pas démontrée". Un an plus tard, France Nature Environnement, sur une initiative de UMINATE, demande et obtient qu'un débat public ait lieu. Ce dernier se déroule du 8 septembre au 19 décembre 2003.

Combien coûterait-il ?

La principale caractéristique de Charlas est son coût exorbitant compte tenu notamment des kilomètres de tuyauteries gigantesques nécessaires à son remplissage et à sa vidange. Sans oublier que tous les projets de génie civil voient inexorablement leurs budgets initiaux largement dépassés !

Réservoir de Charlas - Zone d'influence du projet



Source : d'après une carte de l'EPTB Garonne
Dossier pour le débat public - septembre 2003

L'investissement minimum à prévoir est de 300 Millions d'Euros Hors Taxes (2 Milliards de Francs) alors que le fonctionnement s'élèverait à plus de 2,5 Millions d'Euros (15 Millions de Francs) par an.

Le financement de l'investissement serait supporté pour 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, 25% par l'Etat et 25% par les collectivités territoriales : une vraie gabegie d'argent public dans une période budgétaire aussi morose !

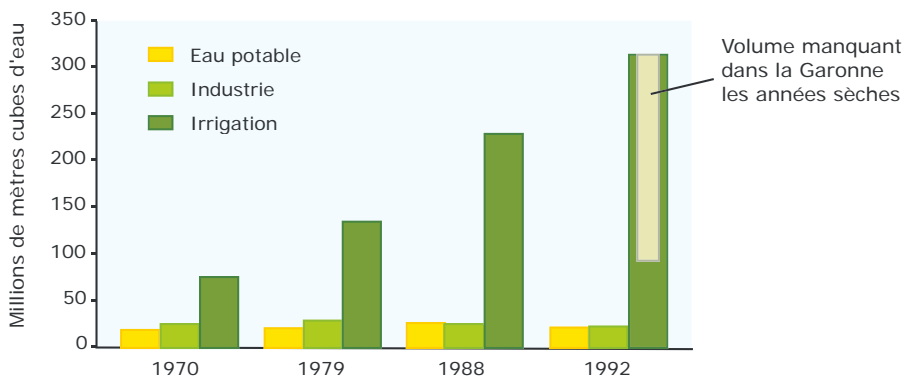
Quelles sont les forces en présence ?

Deux camps s'affrontent pour savoir si ce projet est justifié ou pas. Les "pour" tout d'abord, qui rassemblent le maître d'ouvrage du projet, le SMEAG, le comité de bassin Adour-Garonne, la FNSEA et diverses personnes qui continuent à penser que la gestion de l'eau se traduit par la création de nouvelles réserves artificielles... Les opposants au projet regroupent quant à eux la totalité des associations de protection de l'environnement (dont France Nature Environnement, UMINATE et le Comité contre le réservoir de Charlas), la Confédération Paysanne, ATTAC, des associations de pêcheurs et quelques élus et scientifiques.

Un argument peu solide

L'argument selon lequel Charlas doit être réalisé pour sécuriser l'alimentation en eau potable des agglomérations est sans fondement. Seul le maïs irrigué est responsable de l'état de l'étiage de la Garonne constaté certaines années.

Evolution des consommations d'eau à l'étiage sur le bassin de la Garonne



Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

UMINATE : Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement de Midi-Pyrénées - SMEAG : Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne - FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
(1) Cahier géographique de la Garonne - Agence de l'eau Adour-Garonne - 1996

Dossier Charlas



La marche pour l'eau vivante à Charlas
Crédit photo : Coudouy.com

Pour preuve, il est facile de calculer la consommation d'un individu pendant l'été et de la comparer à la consommation d'un hectare de maïs pour la même période. Si l'on prend comme base moyenne 160 m³ pour 4 personnes (le maximum), qu'une personne prélève environ 40 m³ par an soit 10 m³ par personne en pavillon pour une période de 3 mois (période estivale). Avec un taux de retour à la rivière de 70% de l'eau prélevée, on a donc une consommation nette (2) de 3 m³ par personne pendant l'été.

Rapporté à une consommation de 2000 m³ pour un ha de maïs durant la même période, nous constatons que l'irrigation d'un ha de maïs équivaut à une alimentation en eau de 650 personnes environ !!

Une alternative à Charlas : le projet ACOR

Le projet ACOR (Alternatives à la Création de nOuveaux baRrages) consiste à développer une agriculture résolument moderne c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, des finances publiques et des exploitations.

En quoi consiste ce projet...

- S'adapter au nouveau contexte

Avec la nouvelle Politique Agricole Commune qui devrait être mise en place en 2006, les

agriculteurs vont être confrontés à des conditions différentes pour l'attribution des aides financières : découplage et éco-conditionnalité des aides, et baisse du prix garanti pour le maïs (libre concurrence).

Au niveau national, il ne faut pas négliger la hausse des redevances de prélèvement d'eau qui devrait intervenir avec l'application du principe de récupération des coûts institué par la Directive Cadre sur l'Eau.

- Diminuer les surfaces en maïs irrigué

Pour cela, diverses mesures au niveau des cultures de maïs fourrager et grains doivent être prises. Elles sont de trois types :

U augmenter localement les primes pour les prairies et le sorgho ;

U aider les agriculteurs, qui ne souhaitent plus irriguer, à se reconverter sur des cultures en sec avec une "indemnité sécheresse" ;

U remplacer les aides aux nouvelles infrastructures d'irrigation par des aides aux productions de qualité (ex : soja de Pays).

Les aides perçues dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) doivent être strictement reconduites dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable (CAD), telles que celle allouées aux agriculteurs qui souhaitent ne plus irriguer (365 euros/ha/an).

- S'adapter au climat et aux sols

Les agriculteurs doivent revoir également leurs techniques culturales (semis direct par exemple) et refaire tout simplement de... l'agronomie, en choisissant certaines variétés plutôt que d'autres (la production de protéagineux est très faible alors que celle du maïs est excessive) et en respectant les rotations des cultures.

Ils doivent également réaliser massivement des plantations de haies car celles-ci favorisent largement le stockage naturel d'eau dans le sol, limitent l'intensité des inondations et améliorent la qualité de l'eau et de l'air sans compter qu'elles apportent beaucoup pour la biodiversité, le paysage, la faune et la flore locales.

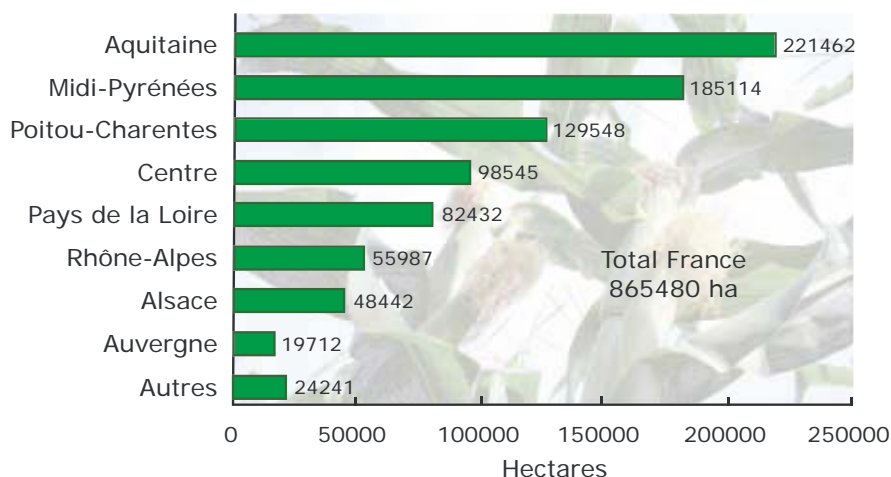
Comparaison des deux stratégies : Charlas et ACOR

	Charlas Stratégie "pansement"	ACOR Stratégie "guérison"
Investissement de départ	300 Millions d'euros	Moins de 100 Millions d'euros
Coût de fonctionnement	2,4 Millions d'euros	2,4 Millions d'euros
Devenir des prélèvements d'eau	Pas de remise en cause	Diminution car changement de pratiques culturales
Effets induits	Impacts environnementaux lourds	Financer le passage de 25000 ha de maïs grain irrigués en sec (soit 15% de la surface actuelle)

(2) La consommation nette correspond à ce qui est pris et non restitué à la rivière.

Dossier Charlas

Déclaration PAC 2000 surfaces en maïs grain irrigué



Source : ONIC

- Restaurer les fonctionnalités des milieux naturels et aquatiques des bassins versants de la Garonne

Ces milieux ont été réduits de manière drastique durant les quarante dernières années : arrachage de haies, remembrements, mise à nu en hiver et au printemps de surfaces agricoles par le développement des cultures d'été, destruction de zones humides et de prairies (3), imperméabilisation des sols en zones urbaine et péri-urbaine, empierrement des berges, etc.

Or, ces zones jouent un rôle primordial dans

le stockage des eaux de printemps : elles ont un rôle de tampon captant l'eau et la restituant plus régulièrement dans le temps. Véritables réservoirs naturels de soutien d'étiage, leurs coûts de financement et de fonctionnement sont nuls ou quasi-nuls.

Le projet ACOR offre une réelle chance au bassin de la Garonne de développer une agriculture respectueuse de la ressource en eau alors que Charlas justifie et cautionne l'agriculture productiviste de la monoculture du maïs irrigué !

Adour-Garonne est aujourd'hui le dernier bassin en France à développer une politique de construction des barrages sous la pression principalement des milieux agricoles majoritaires et des industries qui leur sont liées. Mais le système commence à avoir des failles... Ainsi, l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 octobre 2003 annulant la Déclaration d'Utilité Publique du projet de barrage de la Trézence en Charente-Maritime (voir lettre eau 12-13) donne clairement raison aux acteurs proposant une autre politique de l'eau, et prouve que la logique de barrages développée dans ce bassin l'est sans être confrontée à ses alternatives !

Rémy Martin
Président du Comité de défense
contre le barrage de Charlas
31350 SAMAN
www.stopcharlas.org

Pour en savoir plus :

U www.fne.asso.fr / Partie "Pour aller plus loin"/documents en ligne : "Charlas projet de barrage réservoir de soutien d'étiage - Analyse et propositions de France Nature Environnement" FNE Réseau eau - novembre 2003

U <http://perso.wanadoo.fr/uminate/>
Rubrique "Débat public Charlas"

U Lettre eau n°2 - "Charlas un barrage coûteux et inutile" - Frédéric Caméo Ponz - Nature Midi-Pyrénées - juin 1996

Les nuisances des barrages

Destruction des eaux vives

L'eau de la retenue est stagnante et ne permet plus la survie des espèces inféodées aux eaux vives. Des espèces extérieures pourront alors coloniser le milieu au détriment des espèces autochtones.

Accumulation des sédiments

Suite au lessivage du bassin versant par les pluies, une grande partie des matières en suspension produites va venir s'accumuler puis sédimenter dans la retenue. Ces matières contiennent de nombreux polluants issus notamment de l'agriculture intensive (pesticides et engrais).

Qualité des eaux de retenue

L'eau stagnante et la profondeur empêchent la pénétration de l'oxygène de l'air jusqu'aux sédiments, favorisant ainsi l'installation d'un milieu réducteur. Ceci entraîne la libération de certains éléments nutritifs contenus dans les vases, tels que les nitrates et les phosphates.

La prolifération excessive de la végétation (algues) et l'appauvrissement du milieu en oxygène qui en découle, sont symptomatiques du phénomène d'eutrophisation.

Vidanges

Les barrages doivent être vidangés tous les 10 ans pour des raisons de sécurité. Le transfert à l'aval des sédiments accumulés au fond de la retenue induit une forte pollution de la rivière (mortalité des espèces végétales et animales).

Modification des débits des rivières

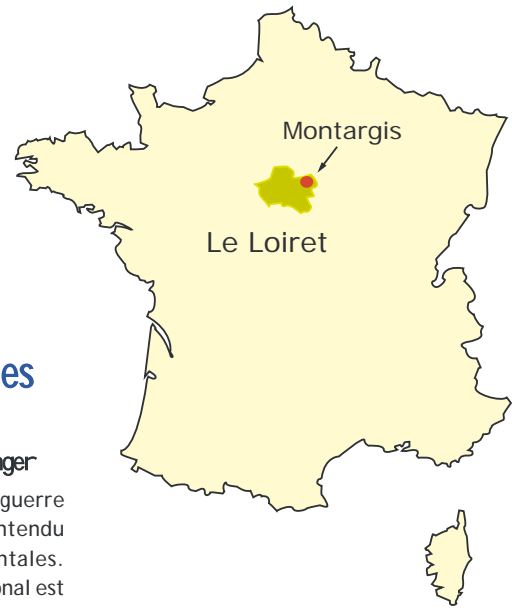
Un barrage, dont la vocation première est le soutien d'étiage, doit être rempli l'hiver. La rivière perd alors une bonne partie de son débit au profit de l'ouvrage, alors qu'en été, elle bénéficie d'un débit supérieur à la normale ! L'artificialisation des débits a des conséquences très néfastes sur la biologie des cours d'eau.

(3) Entre 1990 et 1999, la région Midi-Pyrénées a perdu 77000 ha de prairies et 4000 ha de haies et d'arbres.

Val de Loing :

l'eau potable et la biodiversité en péril

Dans le Loiret, entre Dordives et Montargis, le val de Loing subit depuis des décennies les affres des exploitations de granulats sises dans le lit majeur des cours d'eau. A cette contrainte importante et durable, vient aujourd'hui s'ajouter le grand projet de liaison est-ouest (Autoroute A 19), qui enjambe le Loing au niveau de l'agglomération montargoise.



Une richesse reconnue

La valeur écologique de la vallée du Loing et de ses prairies humides est connue depuis fort longtemps. En effet, cette zone a fait l'objet depuis le début du 19^{ème} siècle de nombreuses investigations de la part des naturalistes de la région parisienne.

Parmi les espèces botaniques remarquables aujourd'hui menacées par les activités humaines, signalons la Grande Pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*), une des espèces végétales emblématiques du secteur, strictement protégée sur le territoire régional.

Malheureusement, nombre des milieux naturels les plus intéressants ont à présent disparu sous l'effet du mitage dû aux gravières mais aussi du développement de l'urbanisation et de la populiculture. Quelques sites remarquables subsistent encore çà et là, même si le morcellement de ces zones humides tend à altérer leurs fonctions naturelles : épuration des eaux d'infiltration, régulation des étiages et des crues, intérêt paysager et naturaliste, etc.

Enfin, ce secteur présente un intérêt majeur en terme de ressource en eau, puisque la nappe alluviale est ici directement en contact avec un aquifère crayeux karstique, largement utilisé pour l'alimentation en eau potable de nombreuses communes (voir encart).

Ces deux nappes, étroitement liées, sont excessivement vulnérables de par leur nature même, ce phénomène étant encore accentué par l'omniprésence des plans d'eau, véritables vecteurs de pollutions préférentiels à long terme.

Des contraintes multiples

Des ressources en eau en danger

L'intense mitage subi depuis l'après-guerre par cette vallée n'est bien entendu pas sans conséquences environnementales. La plus importante dans le contexte régional est peut-être l'accroissement de la vulnérabilité des ressources en eaux souterraines, vitales à long terme pour les populations environnantes.

En effet, les multiples plans d'eau creusés tout le long de la rivière ont non seulement détruit des milieux naturels fonctionnels en terme de maintien de la qualité de l'eau, mais ils se comportent, à des degrés divers, comme de véritables fenêtres ouvertes sur la nappe alluviale. Chaque gravière peut être considérée potentiellement comme un point de pollution - diffuse ou accidentelle - pour les eaux souterraines.

Quelques chiffres pour illustrer les profondes transformations paysagère et écologique subies par le val de Loing depuis les années 50. Entre 1954 et 1990, la part de surface totale correspondant à des prairies naturelles est passée de 45% à 22%. Dans le même temps, la surface en eau, liée aux gravières, augmentait de 3% à 16%, en plus du développement rapide de l'urbanisation et des cultures de peupliers en fond de vallée, sources évidentes de banalisation du milieu.

Extraits du rapport BRGM R 33956 CEN 4S/91

Au sujet de la vulnérabilité de la nappe alluviale :

"La vallée du Loing constitue un ensemble très vulnérable. L'essentiel de l'approvisionnement local en matière d'AEP est réalisé à partir des ressources de cette vallée (...)."

Concernant la nappe de la craie, les conclusions sont similaires, puisque aucune couche imperméable ne sépare ces deux aquifères à forte transmissivité :

"Aquifère à protéger impérativement, car une progression d'une pollution sera difficile à arrêter dans les niveaux karstiques inférieurs (...). La nappe de la craie dans le Gâtinais de l'Est est un réservoir à protéger car unique pour l'alimentation (...)."

Val de Loing

Le mythe de la base de loisirs

L'héritage de ces plans d'eau, souvent remis en état de façon extrêmement sommaire, constitue également une source de problèmes non négligeables comme par exemple à Cepoy, en aval de Montargis. A cet endroit, une vaste base de loisirs prend forme depuis quelques années, comme c'est souvent le cas sur les carrières en eau. Actuellement, elle est formée par la réunification de deux étangs, mais une

Un problème de taille alimente actuellement la chronique du côté de Cepoy, et ce n'est sans doute qu'un début : le lit naturel du Loing rend impossible la réunification totale des trois gravières sus-citées, et les partisans du projet espèrent visiblement profiter du passage de l'autoroute et des aménagements qui y sont liés pour totalement supprimer le véritable cours d'eau, au profit du bras "de décharge".

Un tracé autoroutier controversé

A ces multiples contraintes et aux solutions douteuses qui y sont fréquemment apportées, vient s'ajouter le projet autoroutier (A 19) devant traverser le Loiret d'est en ouest et franchir le Loing à hauteur d'une zone intensément mitée par les carrières... Pour ce faire, un viaduc de 1000 m devrait enjamber la vallée, en lisière nord de la base nautique de Cepoy. Ce projet, déclaré d'utilité publique, soulève chez les associations locales de protection de l'environnement de nombreuses questions, tant le choix du tracé semble contraire au principe de précaution.

Nous ne nous attarderons pas ici sur la dégradation programmée de la vallée de la Cléry à l'Est du département, ou sur la mutilation et le morcellement forcément dommageable de la forêt de Montargis, mais uniquement aux risques que présentent la traversée du Loing telle qu'elle est envisagée. Il apparaît clairement que cette dernière est plus qu'hasardeuse puisqu'elle se situe dans une zone intensément exploitée pour ses alluvions, et donc forcément vulnérabilisée par la mise à jour de la nappe et la réduction des capacités d'auto-épuration du milieu. Peut-on aujourd'hui raisonnablement laisser peser une telle menace sur l'alimentation en eau potable de toute une région ?

Il est assuré, compte tenu des émissions polluantes "normales" d'une autoroute - qu'elles soient atmosphériques (rejets d'échappements notamment) ou liquides (pollution accidentelle ou lessivage du bitume par les pluies) - que des éléments nocifs vont à terme se retrouver au sein des nappes. C'est un des nombreux arguments des associations locales (appuyées en ce sens par différents rapports pour le moins réservés, émanant de l'ONF, du BRGM, de la DIREN Centre ou de scientifiques indépendants), qui auraient largement préféré un aménagement de la route nationale existante (la N 60), plutôt que la création d'une nouvelle source de pollution avec l'A 19.



Le Loing à Dordives (45)
Crédit photo : Jean-Louis Pratz

troisième gravière pourrait à l'avenir être ajoutée, créant ainsi un plan d'eau de 60 ha, dédié aux activités nautiques. Le Loing a dû payer un lourd tribut à cet aménagement puisque son cours a été totalement modifié au début des années 90, afin de faciliter la réunification des plans d'eau (et ainsi exploiter un peu plus de granulats). Un bras artificiel a été réalisé, initialement autorisé comme bras "de décharge" pendant les crues. Mais ce tronçon se comporte en réalité comme un nouveau lit mineur, élargi et rectiligne, qui recueille la majorité du débit du cours d'eau. Selon les promoteurs du projet, il serait même apte à accueillir certaines activités nautiques "valorisantes"... On se demande encore comment le sacrifice de tout un tronçon de rivière a pu être accepté par l'administration de l'époque !

Cet exemple illustre assez bien un écueil habituel de la gestion de l'après carrière au niveau local. Trop souvent en effet, sur la base de réaménagements plus ou moins pompeux, à vocation ludique et/ou "écologique", on assiste à une aggravation de la situation au niveau des fonctionnalités naturelles du milieu. Tout cela derrière le rassurant bouclier que constitue la promesse de jours meilleurs pour les populations environnantes : une nouvelle base de loisir, une plus-value écologique, une hausse de la fréquentation du site par d'hypothétiques touristes, etc.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article consacré au Rhin de la lettre eau 24 (septembre 2003). Page 7, il fallait lire "*Pascal Roche du CSP cartographia les sites potentiels de frayères (64 ha)*" et non 6 ha comme mentionné ! Avec toutes nos excuses.

La Rédaction

Assurer une bonne gestion à long terme

Les collectivités locales situées dans le secteur sont aujourd'hui soumises à l'obligation d'assurer une gestion cohérente et raisonnée de la vallée du Loing. Certaines zones, nous l'avons vu, présentent encore un intérêt écologique certain et doivent impérativement être préservées et mises en valeur. Malheureusement, les équipes municipales sont aussi tenues par des impératifs sociaux et économiques. Elles semblent en outre obnubilées par la promesse d'un développement facile du tourisme par le biais des bases de loisirs.

Les acteurs locaux sont également inquiets pour les ressources en eau, comme le montrent les actuelles tergiversations au niveau de l'éventuel déplacement d'un captage d'eau à Puy-la-Laude, à l'emplacement prévu pour le passage du viaduc indispensable au franchissement de la vallée par l'A 19. Ainsi, dans la presse locale ("l'éclairneur" du 24/07/2003), le président du syndicat des eaux s'interrogeait-il : "(...) je suis très inquiet au sujet du viaduc à venir (...) nous nous posons également beaucoup de questions quant à sa réalisation, pour la nappe phréatique sous-jacente et pour la zone



Prairie de Fontenay sur Loing - Graminées et inflorescence de Grande Pimprenelle
Crédit photo : Alain Favrot

de protection des forages"... Pour reconnaître plus loin que "Une liaison est-ouest est nécessaire, mais l'endroit de sa réalisation est mal choisi"...

Parallèlement à cela, certaines associations de protection de l'environnement telles que "les Naturalistes Orléanais" ou le Conservatoire

du Patrimoine Naturel de la Région Centre mettent en place des actions ponctuelles sur les zones écologiques les plus intéressantes du val de Loing. De telles initiatives, visant à protéger, mettre en valeur et faire mieux connaître au grand public la biodiversité locale sont incontestablement à encourager. Rappelons à cet effet que la réglementation actuelle tend bien évidemment à mieux prendre en compte les fonctionnalités naturelles des rivières et des zones humides associées, sur la base des SDAGE notamment, et doit à l'avenir inciter les élus à respecter au mieux le patrimoine naturel régional. Il semble également primordial d'œuvrer pour une réelle prise en compte des données environnementales lors des remises en état des gravières...

Le ciel est bien gris au dessus du Loing, mais des éclaircies sont toujours envisageables. Il est encore temps de réagir, pour sauver ce qui peut l'être...

David Bernard,
Chargé de mission Carrières et Zones Humides,
France Nature Environnement



Le Loing à Chalette (45) - Nénuphars jaunes
Crédit photo : Alain Favrot

La nouvelle campagne de France Nature Environnement "Préserver et restaurer les ripisylves".

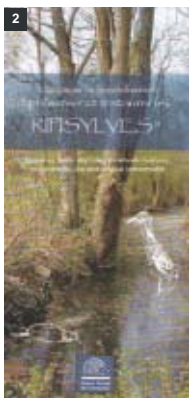
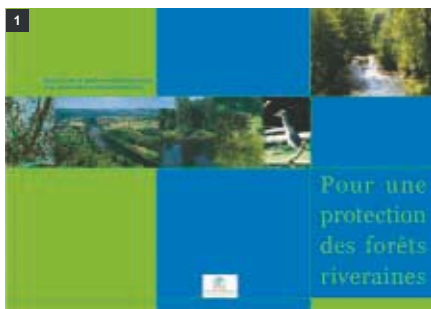
Les ripisylves, zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres, comptent parmi les forêts tempérées les plus riches aux niveaux faunistique et floristique. En régression constante depuis un siècle, elles ont pourtant des rôles importants à jouer notamment dans la préservation de la qualité de l'eau.

Des milieux à restaurer d'urgence !

Les ripisylves sont des formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau. Le terme "ripisylve" est souvent employé mais il existe une multitude de dénominations comme les forêts riveraines, les forêts alluviales ou les forêts galeries.

Elles jouent d'importants rôles, notamment pour la qualité de l'eau, la prévention des inondations, la biodiversité, etc. Pourtant, elles représentent le type de forêts ayant le plus régressé au cours du dernier siècle.

Aujourd'hui encore, elles sont souvent détruites (habitations, agriculture, boisements inadaptés...) ou gérées de façon inappropriée, quand elles ne sont pas tout simplement remplacées par des plantations de résineux ou de peupliers. A ces facteurs d'appauvrissement, s'ajoutent les nombreux recalibrages des cours d'eau qui modifient profondément le fonctionnement de ces milieux.



Les ripisylves

- filtrent et accumulent les polluants ;
- améliorent l'infiltration et le stockage de l'eau dans les nappes souterraines et à la surface des sols ;
- réduisent l'amplitude et l'intensité des crues ;
- freinent efficacement le ruissellement et le lessivage des sols ;
- limitent l'érosion des berges ;
- jouent un rôle de corridor biologique en permettant les échanges et déplacements de communautés d'animaux et de végétaux à l'échelle du territoire ;
- offrent de multiples abris et sources de nourriture pour la faune créant ainsi une grande diversité biologique, peu fréquente dans les autres types de forêts tempérées ;
- participent à la qualité du paysage et constituent des espaces récréatifs et pédagogiques.

Une campagne de sensibilisation menée par France Nature Environnement

La campagne "Préserver et restaurer les ripisylves" a pour objectif de sensibiliser les personnes, ayant un lien avec la gestion du territoire, à une gestion respectueuse de leur fonctionnement. Elle vise également à informer le grand public des différents rôles de la ripisylve et de l'intérêt qu'il y a à la protéger.

Elle intègre la sensibilisation des acteurs locaux à une gestion respectueuse de ces forêts basée sur un accompagnement de la dynamique naturelle (végétale et fluviale) et la gestion à long terme des peuplements. Elle met également à la disposition de tous une information générale et technique sur l'écologie des ripisylves et leur gestion.

Enfin, la campagne cherche à favoriser l'échange des expériences locales et concrètes. Elle pose les bases d'une réflexion sur la place des ripisylves dans le territoire et la nécessaire prise en compte de leurs interactions avec les autres milieux (agricoles, urbains, forestiers, etc.)

Concrètement, la campagne utilise plusieurs outils (pages Internet, affiches, rencontres, etc.) qui seront autant de possibilités de répondre à ces objectifs.

Pour suivre la campagne : www.fne.asso.fr/Ripisylves

Ces pages Internet présentent la campagne et son évolution et intègrent les renseignements sur les différents outils de la campagne. Elles servent également de plate-forme de renseignements théoriques et pratiques (écologie, fonctions des forêts riveraines, techniques de gestion, bibliographie) et offrent des liens vers des personnes et des organismes ressources.

Réseau Forêt
de France Nature Environnement
20, rue de la gare
87480 Saint Priest Taurion
Email : foret@fne.asso.fr

Déjà disponibles :

- Brochure "Pour une protection des forêts riveraines - Restauration et gestion multifonctionnelle d'un milieu riche et trop souvent altéré" - FNE - 2003 - 48p. **1**
- Plaquette de présentation de la campagne "Préserver et restaurer les ripisylves" - FNE - 2003. **2**